

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00910

Numéro SIREN : 791 143 795

Nom ou dénomination : 1 LIFE

Ce dépôt a été enregistré le 15/03/2018 sous le numéro de dépôt A2018/007642

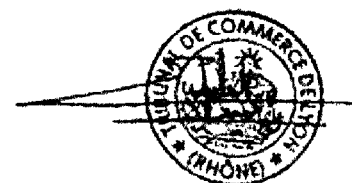
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

LYON

A2018/007642

Dénomination : 1 LIFE
Adresse : 7 rue du 35ème Régiment D'aviation 69500 Bron -
FRANCE-
n° de gestion : 2013B00910
n° d'identification : 791 143 795
n° de dépôt : A2018/007642
Date du dépôt : 15/03/2018

Pièce : Projet du 13/03/2018



5004937



5004937



**PROJET DE TRAITE
DE FUSION-ABSORPTION SIMPLIFIEE**

**DE LA SOCIETE PRODIG
(Société Absorbée)**

**PAR LA SOCIETE 1 LIFE
(Société Absorbante)**



TRAITE DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La société **PRODIG**, Société par actions simplifiée au capital de 7.060 Euros située ZA de l'Observatoire - 41, avenue des trois peuples - 78180 Montigny-le-Bretonneux et immatriculée au R.C.S. de Versailles sous le numéro 508 457 785.

Représentée par la société **1 LIFE**, Présidente, elle-même représentée par son Président, Monsieur Denis AFFRE, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée « **1 LIFE** »
ou « la Société Absorbante »,

De première part,

ET :

La société **1 LIFE**, Société par actions simplifiée au capital de 165.000 euros, située 7, rue du 35ème Régiment d'aviation, 69500 BRON, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 791 143 795.

Représentée par son Président, **Monsieur Denis AFFRE**, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée « **PRODIG** »
ou « la Société Absorbée »,

De seconde part,

Les soussignées de première et seconde part étant ci-après désignées collectivement les « Parties » et individuellement une « Partie ».

**PREALABLEMENT A LA CONVENTION DE FUSION FAISANT L'OBJET DU PRESENT
ACTE, IL A ETE EXPOSE CE QUI SUI**

EXPOSE

Le présent traité de fusion a pour objet de définir, notamment en conformité avec les dispositions de l'article R. 236-1 du Code de commerce, les conditions et modalités de la fusion par voie d'absorption de la société **PRODIG** par la société **1 LIFE**.

I – Définitions

Pour les besoins de ce traité, les termes suivants, auront les définitions suivantes :

- La « Fusion » : la fusion-absorption de la société **PRODIG** par la société **1 LIFE**.
- La « Date d'effet » : le 1^{er} octobre 2017.
- La « Date de réalisation définitive » : 30 jours suivant la publication au BODACC de l'avis de fusion.

II – Caractéristiques des sociétés intéressées et liens juridiques existants entre elles

➤ **1 LIFE**

La société **1 LIFE** est une société par actions simplifiée immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 791 143 795.

Elle a pour objet principal les « *conseils et audit en systèmes et logiciels informatiques* » et plus particulièrement, de l'ERP Yourcegid Manufacturing PMI.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 14 février 2013, date de son immatriculation au RCS de LYON.

La société **1 LIFE** a son siège social et exerce son activité dans des locaux sis 7, rue du 35ème Régiment d'aviation, 69500 BRON.

Elle a ouvert son exercice social actuel le 1^{er} août 2017 qui sera clos le 31 juillet 2018.

Son Président est **Monsieur Denis AFFRE** et son Directeur Général **Monsieur Frédéric POISSANT**.

Le capital social de la société **1 LIFE** s'élève actuellement à 165.000 euros, réparti en 2.200 actions ordinaires de 50 euros de nominal chacune, intégralement libérées et 1.100 Actions de préférence « Actions P » de 50 euros de nominal chacune également soit 3.300 actions au total.

Elle n'a pas émis d'obligations ou de valeurs mobilières composées.

Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

➤ **PRODIG**

La société **PRODIG** est une société par actions simplifiée immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 598 457 785.

Elle a pour objet principal la « *production, création, achat, vente, valorisation, exportation, importation, mise à disposition, ou prise en location de toutes solutions informatiques et ERP en particulier* » et plus particulièrement, comme 1 LIFE, de l'ERP Yourcegid Manufacturing PMI.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 10 octobre 2008, date de son immatriculation.

La société **PRODIG** a son siège social et exerce son activité dans des locaux sis 41, avenue des trois peuples - 78180 Montigny-le-Bretonneux.

Elle a ouvert son exercice social actuel le 1^{er} avril 2017 qui sera clos le 31 juillet 2018.

Sa Présidente est la société **1 LIFE**.

Le capital social de la société **PRODIG** s'élève actuellement à 7.060 euros, réparti en 706 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

Elle n'a pas créé de parts bénéficiaires, ni émis d'obligations ou de valeurs mobilières composées.

Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

Liens juridiques entre les sociétés

La société **1 LIFE** détient 100 % du capital social de la société **PRODIG**, en conséquence, la présente fusion est soumise à un régime simplifié conformément à l'article L.236-11 du code de commerce.

III – Objet, définitions, motifs et buts de la fusion

Les sociétés **1 LIFE** et **PRODIG** exercent la même activité d'éditeur et d'intégrateur de solutions informatiques et plus particulièrement de l'ERP Yourcegid Manufacturing PMI, dédié aux TPE et PME industrielles.

Cette opération de fusion s'inscrit dans le cadre de la simplification de l'organigramme suite au rachat de 100% des titres de la société **PRODIG** par la société **1 LIFE**.

La coexistence de ces deux structures ayant la même activité n'étant plus opportune, il a donc été décidé de les fusionner.

Ainsi, l'absorption d'**1 LIFE** et **PRODIG**, devrait conduire à un accroissement de leurs moyens techniques, industriels et commerciaux, à un allègement des coûts de gestion administrative, juridique et commerciale en vue d'une organisation favorable à la lutte contre la concurrence, à une meilleure efficacité économique, une meilleure satisfaction de la clientèle et une meilleure visibilité financière.

IV - Comptes servant de base à la fusion-absorption

Les comptes de **1 LIFE** (société absorbante) et de **PRODIG** (société absorbée) utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont :

- pour **1 LIFE** les comptes de l'exercice clos au 31.07.2017
- pour **PRODIG**, la situation comptable arrêtée à la date du 30 septembre 2017.

Ces comptes figurent en annexes 1 et 1 bis à la présente convention.

V - Méthodes d'évaluation

S'agissant d'une opération de restructuration interne et compte tenu du souhait des deux sociétés soussignées d'opter pour le régime fiscal de faveur de l'article 210 A du CGI, les apports sont évalués à leur valeur nette comptable conformément aux articles 710-1 et suivants du Plan comptable général.

VI - Date d'effet de la fusion

1. Effet rétroactif

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, la Fusion aura un effet rétroactif au 1^{er} octobre 2017 sur les plans comptable et fiscal.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article R. 236-1 du Code de commerce, les opérations réalisées par la société **PRODIG** à compter du 1^{er} octobre 2017 et jusqu'à la Date de réalisation définitive de la Fusion, seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de la société **1 LIFE** qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

2. Disposition commune

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce, la Société Absorbée transmettra à la Société Absorbante tous les éléments composant son patrimoine dans l'état où ledit patrimoine se trouvera à la Date de réalisation définitive de la Fusion.

Il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, la Société Absorbante ne pouvant recevoir les actions devant lui revenir en échange de ses droits dans la société absorbée.

**CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT ETABLI DE LA MANIERE SUIVANTE LE PROJET DE
LEUR FUSION :**

PREMIERE PARTIE : APPORT- FUSION PAR PRODIG A 1 LIFE

Monsieur Denis AFFRE, agissant au nom et pour le compte de la société Absorbée, en vue de la fusion à intervenir entre cette société et la Société Absorbante, au moyen de l'absorption de la première par la seconde, fait apport ès-qualité, sous les garanties ordinaires et de droit et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, à la Société Absorbante, de la toute propriété de l'ensemble des biens, droits et obligations, sans exception ni réserve, de la société Absorbée, avec les résultats actif et passif des opérations faites depuis le 30 septembre 2017 jusqu'à la date de la réalisation définitive de la fusion.

I - Désignation de l'actif social

L'actif apporté comprenait, à la date du 30 septembre 2017, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative, les biens et droits ci-après désignés évalués à leur valeur comptable conformément aux règles comptables (PCG art 720-1 et 740-1 issus du règlement ANC 2014-03).

A - ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations incorporelles			
	Valeur brute	Amortissements Provisions	Net au 30.09.2017
Concessions, brevet et droits similaires	74 980 euros	52 991 euros	21 989 euros
Autres immobilisations incorporelles	6 873 euros	1 225 euros	5 648 euros

Total des immobilisations incorporelles : 27 637 euros net

Immobilisations corporelles			
	Valeur brute	Amortissements Provisions	Net au 30.09.2017
Autres immobilisations corporelles	27 021 euros	23 244 euros	3 777 euros

Total des immobilisations corporelles : 3 777 euros net

Immobilisations financières			
	Valeur brute	Amortissements Provisions	Net au 30.09.2017
Autres immobilisations financières	7 360 euros		7 360 euros

Total des immobilisations financières : 7 360 euros

B - ACTIF NON IMMOBILISE

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Net au 30.09.2017
Créances clients	769 220 euros	44 665 euros	724 554 euros
Autres créances	101 037 euros	/	101 037 euros
Disponibilités	375 152 euros	/	375 152 euros
Charges constatées d'avance	9 569 euros	/	9 569 euros

Total de l'actif non immobilisé : 1 210 312 euros

TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIF APPORTES :

- Immobilisations incorporelles : 27 637 euros
- Immobilisations corporelles : 3 777 euros
- Immobilisations financières : 7 360 euros
- Actif non immobilisé : 1 210 312 euros

TOTAL : 1 249 086 euros net

D'une manière générale, l'apport à titre de fusion par **PRODIG à 1 LIFE** comprend l'ensemble des biens et droits ci-dessus désignés, ceux qui en sont la représentation à ce jour, comme aussi au jour de la réalisation définitive de l'apport-fusion, sans aucune exception ni réserve.

II- Prise en charge du passif

La Société Absorbante prendra en charge et acquittera au lieu et place de la Société Absorbée la totalité du passif de cette dernière dont le montant au 30 septembre 2017 est ci-après indiqué.

Il est précisé, en tant que de besoin, que la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Sous réserve des justifications prévues à l'alinéa qui précède, le passif de la société absorbée, au 30 septembre 2017 ressort à :

- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : 200 euros
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours : 47 506 euros
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 586 956 euros
- Dettes fiscales et sociales : 228 319 euros
- Autres dettes : 32 377 euros
- Produits constatés d'avance : 155 059 euros

TOTAL DU PASSIF DE LA SOCIETE ABSORBEE AU 30 SEPTEMBRE 2017 : 1 050 417 euros

Le représentant de la Société absorbée certifie :

- que le chiffre total ci-dessus mentionné du passif de la société au 30 septembre 2017 et le détail de ce passif, sont exacts et sincères,
- qu'il n'existait, dans la société absorbée, à la date susvisée du 30 septembre 2017, aucun passif non comptabilisé ou engagement hors bilan (à l'exception de contrats de crédits-baux),
- plus spécialement que la société absorbée est en règle à l'égard de ses obligations fiscales et envers les organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraites,
- et que toutes les déclarations requises par les lois et règlements en vigueur ont été faites régulièrement en temps utile.

Il est précisé qu'en dehors du passif ci-dessus, **1 LIFE** prendra à sa charge tous les engagements qui ont pu être contractés par **PRODIG** et qui, en raison de leur caractère éventuel, sont repris « hors-bilan » et notamment les contrats de crédits-baux.

III- Actif net apporté

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la société **PRODIG** à la société **1 LIFE** s'élève donc à :

Montant total de l'actif de PRODIG	1 249 086 euros
A retrancher : montant du passif de PRODIG	1 050 417 euros
Actif net	198 669 euros

IV- Enonciation des baux

La société **PRODIG** n'est propriétaire d'aucun bien immobilier et est locataire de ses locaux professionnels. A ce titre un bail commercial a été conclu le 19 octobre 2011, prenant effet le 19 octobre 2011 et expirant le 18 octobre 2020 avec la société AVENAO SOLUTIONS 3D.

DEUXIEME PARTIE - PROPRIETE JOUISSANCE

1 LIFE sera propriétaire et prendra possession des biens et droits mobiliers et immobiliers à elle apportés à titre de fusion à compter du jour de la Date de réalisation définitive de la Fusion. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1^{er} octobre 2017.

Jusqu'audit jour, **PRODIG** continuera de gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble de ses actifs sociaux.

De convention expresse, il est stipulé que toutes les opérations faites depuis le 1^{er} octobre 2017 par **PRODIG** seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits et risques de la Société Absorbante.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents aux biens apportés incomberont à **PRODIG**, ladite société acceptant dès maintenant de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1^{er} octobre 2017.

A cet égard, le représentant de la Société Absorbée déclare qu'il n'a été fait depuis le 30 septembre 2017 (et il s'engage à ne faire entre la date de la signature des présentes et celle de la réalisation définitive des apports) aucune opération autre que les opérations de gestion courante.

En particulier, le représentant de la Société Absorbée déclare qu'il n'a été pris, depuis la date du 30 septembre 2017 (et qu'il ne sera pris jusqu'à la réalisation définitive de la fusion objet des présentes) aucune disposition de nature à entraîner une réalisation d'actif et qu'il n'a été procédé depuis ladite date du 30 septembre 2017 (et qu'il ne sera procédé jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion) à aucune création de passif en dehors du passif commercial courant.

TROISIEME PARTIE : CHARGES ET CONDITIONS

EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE ABSORBANTE

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que le représentant de la Société Absorbante oblige celle-ci à accomplir et exécuter, savoir :

1) La Société Absorbante prendra les biens et droits, et notamment le fonds de commerce à elle apporté, avec tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, et ce compris notamment les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir élever aucune réclamation pour quelque cause que ce soit.

2) Elle exécutera tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurance contre l'incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques, y compris les branchements téléphoniques qui auraient pu être contractés. Elle exécutera, notamment, comme la Société Absorbée aurait été tenue de le faire elle-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de **PRODIG**.

3) La société **1 LIFE** sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la Société Absorbée à des tiers pour l'exploitation de son activité.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, sous réserve de ce qui est énoncé ci-dessus au titre des engagements de la Société Absorbée à ce sujet.

4/ La société **1 LIFE** reprendra l'ensemble du personnel de la Société Absorbée dont la liste figure en annexe 2.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1224-1 du Code du Travail, la Société Absorbante sera, par le seul fait de la réalisation de la présente Fusion, subrogée purement et simplement dans le bénéfice et la charge des dispositions de tous contrats de travail existants au jour du transfert.

La société **1 LIFE** sera donc substituée à la Société Absorbée en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes. En outre, la société **1 LIFE** fera application des dispositions légales et jurisprudentielles relatives aux accords collectifs et usages en vigueur dans la Société Absorbée et se substituera à cette dernière quant à toutes les obligations en découlant.

5) La Société Absorbante supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objet de l'apport-fusion.

6) La Société Absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens et droits apportés, et elle fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

7) La Société Absorbante aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fera son affaire personnelle, après réalisation définitive de la fusion, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux.

8) La Société Absorbante sera tenue à l'acquit de la totalité du passif de la Société Absorbée, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions.

EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE ABSORBEE

1) La Société Absorbée s'oblige jusqu'à la date de réalisation de la Fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, en bon père de famille ou en bon commerçant, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

Jusqu'à cette date, la société **PRODIG** continuera de gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble de ses actifs sociaux.

Toutefois, la société **PRODIG** ne prendra aucun engagement important ou en dehors du cours normal des affaires sans l'accord préalable de la société **1 LIFE**.

A cet égard, le représentant de la Société Absorbée déclare qu'il n'a été fait depuis le 30 septembre 2017, date à laquelle sont arrêtées les bases de la Fusion (et il s'engage à ne faire entre la date de la signature des présentes et celle de la réalisation définitive des apports) aucune opération autre que les opérations de gestion courante.

Jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la Société Absorbée s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord exprès et préalable de la Société Absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à accord ou agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la Société Absorbée sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires, au plus tard à la Date de réalisation définitive de la Fusion.

2) Les apports à titre de fusion sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte.

3) Le représentant de la Société Absorbée s'oblige, ès-qualité, à fournir à la Société Absorbante tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Il s'oblige, notamment, et oblige la société qu'il représente, à faire établir, à première réquisition d'**1 LIFE**, tous actes complémentifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

4) Le représentant de la Société Absorbée, ès-qualité, oblige celle-ci à remettre et à livrer à la Société Absorbante aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

5) Le représentant de la Société Absorbée oblige cette dernière à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la Société Absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, après réalisation définitive de la fusion, des prêts accordés à la Société Absorbée.

QUATRIEME PARTIE : REMUNERATION DES APPORTS EFFECTUES A 1 LIFE PAR PRODIG

L'estimation totale des biens et droits apportés par **PRODIG** s'élève à la somme de 1 249 086 euros.

Le passif pris en charge par **1 LIFE** au titre de la fusion s'élève à la somme de 1 050 417 euros.

Balance faite, la valeur nette des biens et droits apportés ressort à la somme de **198 669 euros**.

1 LIFE, société Absorbante, étant propriétaire de la totalité des actions **PRODIG** société Absorbée, et ne pouvant devenir propriétaire de ses propres actions, Monsieur Denis AFFRE ès-qualité, déclare que **1 LIFE** renoncera, si la fusion se réalise, à exercer ses droits, du fait de cette réalisation, en sa qualité d'associé de ladite société Absorbée.

La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (soit **198 669 euros**) et la valeur comptable dans les livres de la société absorbante des 706 actions de PRODIG, dont elle était propriétaire (soit **1.550.000 euros**) différence par conséquent égale à - **1 351 331 euros**.

Cette différence constituera un **mali de fusion**, analysé comme étant un mali technique, sera inscrite en immobilisations incorporelles dans un sous-compte "mali de fusion" (sous-compte 207).

CINQUIEME PARTIE : DECLARATIONS

I- Déclarations générales de la Société Absorbée

La Société Absorbée déclare :

- Qu'elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;
- Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que, le cas échéant, les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société **1 LIFE** ont été régulièrement entreprises.

Sur les biens apportés :

Origine de propriété : La société **PRODIG** est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé à la constitution de la société.

Le fonds de commerce apporté comprend :

- la clientèle,
- le droit de se dire successeur de la société **PRODIG**,
- le bénéfice et les charges de tous traités, marchés, accords ou convention qui ont pu être passés avec tous tiers quelconques,
- les archives techniques et commerciales, les pièces comptables, les registres et tout document quelconque appartenant à la société **PRODIG**,
- et plus généralement tous les éléments ayant trait à l'exploitation dudit fonds de commerce.

La société **PRODIG** déclare :

- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- Que le matériel et autres ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement ainsi qu'il résulte de l'état délivré par le greffe figurant en annexe 3 ; si une nouvelle inscription se révélait du chef de la Société Absorbée, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;

II- Déclarations fiscales et sociales

A – Dispositions générales

Les représentants de la Société Absorbante et de la Société Absorbée obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion.

B – Conditions particulières – régime fiscal

Droits d'enregistrement

Pour la perception des droits d'enregistrement, la présente opération est placée sous le régime fiscal défini à l'article 816 du Code Général des Impôts, et donnera lieu en conséquence au paiement du droit fixe de 375 euros dans la mesure où le capital social de la Société Absorbante est inférieur à 225.000 euros à l'issue de l'opération.

Impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prend effet le 1^{er} octobre 2017. En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, produits depuis cette date par l'exploitation de **PRODIG**, société Absorbée seront englobés dans le résultat imposable de la société Absorbante.

Les représentants des sociétés Absorbée et Absorbante rappellent que la société Absorbante détient la totalité des actions de la société Absorbée et que la fusion constitue une opération de restructuration interne. Les apports seront transcrits à la valeur comptable dans les écritures de la société Absorbée, retenue à la date du 30 septembre 2017, conformément aux articles 743-1 et suivants du PCG.

Les représentants de **PRODIG**, société Absorbée et d'**1 LIFE**, société Absorbante déclarent placer la présente fusion sous le régime spécial mentionné à l'article 210 A du Code général des impôts.

1 LIFE, Société Absorbante prend les engagements suivants :

a) La Société Absorbante reprendra au passif de son bilan (i) d'une part, les provisions dont l'imposition est différée chez **PRODIG**, Société Absorbée, (ii) d'autre part, la réserve spéciales où la Société Absorbée a porté les plus-values à long terme soumises antérieurement au taux réduit de 10 %, de 15 %, de 18 %, de 19 % ou de 25 % ainsi que la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuation des cours en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 ;

b) La Société Absorbante se substituera à **PRODIG**, Société Absorbée, pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;

c) La Société Absorbante calculera les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées d'après la valeur qu'elles avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ;

d) La Société Absorbante réintègrera dans ses bénéfices imposables les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. La réintégration des plus-values est effectuée par parts égales sur une période de quinze ans pour les constructions et les droits qui se rapportent à des constructions ainsi que pour les plantations et les agencements et aménagements des terrains amortissables sur une période au moins égale à cette durée ;

dans les autres cas, la réintégration s'effectue par parts égales sur une période de cinq ans. Lorsque le total des plus-values nettes sur les constructions, les plantations et les agencements et aménagements des terrains excède 90 % de la plus-value nette globale sur éléments amortissables, la réintégration des plus-values afférentes aux constructions, aux plantations et aux agencements et aménagements des terrains est effectuée par parts égales sur une période égale à la durée moyenne pondérée d'amortissement de ces biens. Toutefois, la cession d'un bien amortissable entraîne l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée. En contrepartie, les amortissements et les plus-values ultérieurs afférents aux éléments amortissables sont calculés d'après la valeur qui leur a été attribuée lors de l'apport ;

e) La Société Absorbante inscrira à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée. A défaut, elle devra comprendre dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient l'opération le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ;

La présente fusion retenant les valeurs comptables au 30 septembre 2017 comme valeur d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la Société Absorbée, **1 LIFE**, Société Absorbante, conformément aux dispositions de la doctrine administrative BOI-IS-FUS-30-20-2012912 n°10, reprendra dans ses comptes annuels les écritures comptables de la Société Absorbée en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés. Elle continuera, en outre, à calculer les dotations aux amortissements pour la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la Société Absorbée.

Obligations déclaratives

La Société Absorbante devra déposer la déclaration de résultat de la société Absorbée au nom de cette dernière dans les 60 jours de sa cessation d'activité, étant précisé qu'en raison de la rétroactivité comptable et fiscale de la fusion au 1^{er} octobre 2017, l'ensemble des produits et charges de la société Absorbée depuis cette date sera intégré dans le résultat de la Société Absorbante.

Pour l'application du régime spécial mentionné à l'article 210 A du Code général des impôts, la Société Absorbante s'engage expressément, en son nom et au nom de la Société Absorbée, à joindre, à leurs déclarations de résultat, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies I du Code général des impôts.

Toutefois, cet état ne sera fourni qu'au titre de l'exercice de réalisation de la fusion dans la mesure où la valeur fiscale des biens correspond à leur valeur comptable (Doctrine administrative BOI-IS-FUS-60-10-20-20130107 n°130).

La Société Absorbante tiendra le registre spécial des plus-values prévu par l'article 54 septies II du CGI.

Taxe sur la valeur ajoutée

a) Les représentants de la Société Absorbée et de la Société Absorbante constatent que la fusion emporte apport en société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts.

Par conséquent les apports d'immeubles, de biens meubles incorporels, de biens mobiliers d'investissements et de marchandises sont dispensés de TVA.

La Société Absorbée et la Société Absorbante s'engagent à mentionner le montant total hors taxe de la transmission sur la déclaration CA 3 souscrite au titre de la période au cours de laquelle l'opération est réalisée. Ce montant devra être mentionné sur la ligne « Autres opérations non imposables » (BOI-TVA-DECLA-20-30-20-20120912 n°20).

Conformément aux dispositions légales susvisées, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par celle-ci.

En outre, la Société Absorbante continuera la personne de la société Absorbée pour l'application des articles 266, 1-e, 268 et 297 A du Code général des impôts relatif aux opérations taxables sur la marge.

b) La Société Absorbante déclare qu'elle demandera, le cas échéant, le transfert du crédit de TVA déductible existant chez la Société Absorbée, en application de la doctrine administrative BOI-TVA-DED-50-20-20-20150506 n°130.

Subventions d'équipement de la société absorbée

En tant que de besoin, conformément à l'article 42 septies du CGI, la Société Absorbante s'engage à procéder elle-même, à concurrence de la fraction des sommes restant à taxer à la Date d'effet de la Fusion, à la réintégration de subventions d'équipement qu'avait obtenues la Société Absorbée. Elle s'engage à échelonner cette réintégration sur les durées prescrites par l'article 42 septies susvisé.

Taxe sur les salaires

La Société Absorbée s'engage à produire la déclaration de traitements et salaires (DADS) versés depuis le 1^{er} janvier 2017, ainsi, le cas échéant, que la déclaration de liquidation de la taxe, accompagnée du versement de la taxe, dans le délai de 60 jours prévu pour la déclaration de résultats.

L'assiette de la taxe sur salaires dont la Société Absorbante sera, le cas échéant, redevable à compter de la Date de réalisation définitive de la Fusion, comprendra les rémunérations versées aux anciens salariés de la Société Absorbée.

Taxe d'apprentissage

La Société Absorbée s'engage à verser aux organismes collecteurs les contributions dues au titre des rémunérations qu'elle a payées au cours de l'année 2017, dans le délai de 60 jours prévu pour la déclaration de résultats.

Participation à la formation professionnelle continue

La Société Absorbée s'engage à respecter ses obligations en matière de formation professionnelle continue à raison des salaires versés à ses salariés jusqu'à la Date de réalisation définitive de la Fusion.

Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

La Société Absorbante s'engage à se substituer aux obligations de la Société Absorbée en matière de participation des salariés.

Le cas échéant, la Société Absorbante fera figurer au passif de son bilan la réserve spéciale de participation correspondant aux droits des salariés liés à l'activité transférés (BOI-BIC-PTP-10-20-20-20130104 n°70).

La Fusion ayant un effet rétroactif au 1^{er} octobre 2017 sur les plans fiscal et comptable, la réserve que devra constituer la Société Absorbante sera déterminée en englobant les résultats réalisés par la Société Absorbée au cours de la période intercalaire.

Autres impôts et taxes

D'une façon générale, la Société Absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la Société Absorbée, et la Société Absorbante s'engage expressément à se substituer aux obligations de la Société Absorbée pour assurer le paiement de toute taxe, cotisation ou impôt restant éventuellement dû par cette dernière au jour de sa dissolution.

SIXIEME PARTIE : DISPOSITIONS DIVERSES

I - Dissolution de la société PRODIG non suivie de liquidation

Du fait de la transmission universelle du patrimoine de la Société Absorbée à la Société Absorbante, la Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait de la réalisation définitive de la Fusion.

L'ensemble du passif de la Société Absorbée devant être entièrement transmis à **1 LIFE**, la dissolution de la Société Absorbée du fait de la Fusion ne sera suivie d'aucune opération de liquidation de cette société.

II - Délégation de pouvoirs à des mandataires

L'associée unique de la Société Absorbée appelée à décider de la dissolution de cette société confèrera, en tant que de besoin, à des mandataires, les pouvoirs les plus étendus à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations de Fusion par eux-mêmes ou par un mandataire par eux désigné, et en conséquence de réitérer si besoin était, la transmission du patrimoine à **1 LIFE**, d'établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires, d'accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la Société Absorbée et enfin, de remplir toutes formalités et faire toutes déclarations.

III – Formalités

1) La Société Absorbante remplira toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion.

2) La Société Absorbante fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

3) La Société Absorbante devra, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des sociétés considérées relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.

4) La Société Absorbante remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

IV - Désistement

Le représentant de la Société Absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société Absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, ils dispensent expressément de prendre inscription au profit de la Société Absorbée pour quelque cause que ce soit.

V - Remise de titres

Il sera remis à la Société Absorbante lors de la réalisation définitive de la présente Fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société Absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

VI - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société **1 LIFE**, ainsi que l'y oblige **Monsieur Denis AFFRE**, ès qualités.

VII - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux, qui en seront la suite ou la conséquence, les parties font élection de domicile au siège de la société **1 LIFE**.

VIII – Attribution de juridiction

Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes devra être soumis à la compétence du Tribunal de commerce de Lyon.

IX - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

Fait à Lyon,

Le 13.10.2018

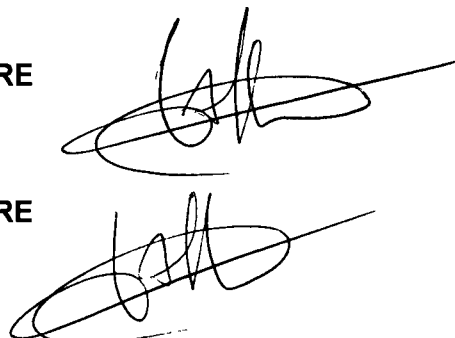
En quatre exemplaires originaux

- **La société 1 LIFE**

Représentée aux présentes par **Monsieur Denis AFFRE**

- **La société PRODIG**

Représentée aux présentes par **Monsieur Denis AFFRE**



Annexe 1

1 LIFE

Comptes de l'exercice clos au 31.07.2017

In Extenso

SAS 1 LIFE

COMPTES ANNUELS

Bilan au 31/07/2017

7/9 rue du 35ème régiment d'aviation

69500 BRON

SIRET 79114379500023

Membre de **Deloitte**.

IN EXTENSO RHONE ALPES CHARBONNIERES 21, chemin des Vignes BP 33 69751 Charbonnières cedex
Tel : 04 78 34 19 54 - Fax : 04 78 34 26 56

Sommaire

Sommaire	1
Attestation avec conclusion favorable sans observation	2
COMPTES ANNUELS	
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Compte de résultat	5
Compte de résultat (Suite)	6
ANNEXE	
Règles et méthodes comptables simplifiées	7
Composition du capital Social	9
Engagements financiers	10
Etat des immobilisations	11
Etat des amortissements	12
Etat des provisions et depreciations	13
Etat des créances	14
Etat des dettes	15
Résultats des cinq derniers exercices	16
Produits à recevoir	17
Charges à payer	18
Produits et charges constatés d'avance	19
DETAIL DES COMPTES	
Bilan Actif détaillé	20
Bilan Passif détaillé	23
Compte de résultat détaillé	25
ETATS DE GESTION	
Solde Intermédiaires de Gestion	29

ATTESTATION

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de SAS 1 LIFE relatifs à la période du 01/08/2016 au 31/07/2017 qui se caractérisent par les données suivantes

Total du bilan :	1 854 708 €
Chiffre d'affaires	3 033 510 €
Résultat net comptable	55 433 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation

Fait à Charbonnières Les Bains

Le 16/10/2017

Pascal LEVIEUX
Expert Comptable Associé

COMPTES ANNUELS

In Extenso

Bilan Actif

Bilan Actif		Au 31/07/2017		Au 31/07/2016	
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé					
Actif Immobilisé					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement		380 337	189 877	190 460	139 841
Concessions, brevets et droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immo. incorporelles		80 541		80 541	40 395
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations tech. , matériels et outillages industriels		97 767	45 024	52 744	21 012
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts		54 646		54 646	11 168
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)		613 292	234 901	378 391	212 415
Actif Circulant					
Stocks et en-cours					
Matières premières, autres approvisionnements					
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances		1 070 608	27 993	1 042 615	727 990
Clients et comptes rattachés		192 735		192 735	121 184
Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres Titres					
Instruments de Trésorerie		189 581		189 581	95 911
Disponibilités		51 386		51 386	34 421
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)		1 504 310	27 993	1 476 317	979 505
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL GENERAL ACTIF (I à V)		2 117 602	262 894	1 854 708	1 191 920

In Extenso

Bilan Passif

	Net Au 31/07/2017	Net Au 31/07/2016
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel	110 000	110 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Reserves		
- Réserve légale		
- Reserves statutaires ou contractuelles		
- Reserves réglementées		
- Autres réserves	(80 241)	(195 708)
Report à nouveau	35 433	115 468
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	(1)	29 759
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
	(1 bis)	
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	38 387	
Provisions pour charges	38 387	
	(2)	
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	185 419	11 984
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 124	2 524
Emprunts et dettes financières diverses	25 172	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	822 673	675 289
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	574 771	399 865
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 500	8 377
Autres dettes		
Instruments de trésorerie	125 489	64 423
Produits constatés d'avance	1 751 129	1 162 162
	(3)	
Ecart de conversion passif (4)		
	1 854 708	1 191 920
	Total général (1 à 5)	
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		

In Extenso

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/08/2016 au 31/07/2017	Du 01/08/2015 Au 31/07/2016
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	623 575	529 088
Production vendue de biens	153 306	76 715
Production vendue de services	2 256 629	1 479 800
	3 033 510	2 085 603
Produits d'exploitation		
Production stockée		
Production immobilisée	170 568	82 173
Subventions d'exploitation	22 263	17 000
Dons		
Cotisations		
Legs et Donations		
Produits liés à des financements réglementaires		
Autres produits	34	103
Reprises sur amortis , depreciations, prov. transferts de charges	38 284	19 480
	3 264 659	2 204 360
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	380 122	352 678
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock matières premières et autres appro		
Autres achats et charges externes (2)	925 348	537 107
Impôts, taxes et versements assimilés	52 838	22 163
Salaires et traitements	1 285 559	803 949
Charges sociales	479 653	309 891
Dotations aux amortissements sur immobilisations	96 409	74 082
Dotations aux depreciations des immobilisations		
Dotations aux depreciations des actifs circulants	18 098	13 347
Dotations aux provisions	38 387	
Autres charges	643	1 987
	3 276 659	2 115 304
TOTAL (II)(3)		
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(12 200)	89 056
Excédent ou déficit transféré (III)		
Déficit ou excédent transféré (IV)		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (III - IV)		
Produits financiers		
Produits financiers de participation (4)		
Produits autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (4)		
Autres intérêts et produits assimilés (4)		
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Différence positive de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL (V)	
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et depreciations		
Intérêts et charges assimilées (5)	4 558	610
Différences négatives de change	3	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements		
	TOTAL (VI)	610
	4 561	
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	(4 561)	(610)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I+II+III+V-VI)	(16 760)	88 446

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)		Du 01/08/2016 Au 31/07/2017	Du 01/08/2015 Au 31/07/2016
Produits exceptionnels Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge (VII)			
Charges exceptionnelles Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions (VIII)		332	2 192
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		332	2 192
		(332)	(2 192)
Participations des salariés (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)		(52 526)	(29 212)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		3 264 659	2 204 360
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		3 229 226	2 088 893
BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		35 433	115 466

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	25		1 480
(3) Dont produits concernant les entités liées			
(4) Dont intérêts concernant les entités liées			

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/07/2017 dont le total du bilan avant répartition est de 1 854 708 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 35 433 Euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/08/2016 au 31/07/2017

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG-Règlement ANC 2016-07)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- | | |
|------------------------|---------------|
| - Modules-applications | 3 ans |
| - Agencements | 3 ans |
| - Mobilier de bureau | 3 ans à 5 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Credit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le crédit d'impôt compétitivité emploi théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture a été constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 19226 €.

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE théorique (propre à l'entité) comptabilisé à la date de clôture de l'exercice s'élève à 28 484 €.

Au cours de l'exercice, l'entreprise a utilisé le produit du CICE pour financer son activité et notamment ses investissements.

Composition du capital Social

Les contrats de maintenance

Les contrats de maintenance comprennent
- La mise à jour des licences à la charge de l'éditeur- Le service d'assistance et de maintenance sur la durée du contrat

La quote-part du contrat relative à l'assistance fait l'objet d'une estimation, révisée annuellement, à hauteur de 20% du montant payé par le client dans le cadre du contrat de mise à jour et d'assistance. Le chiffre d'affaires correspondant est comptabilisé en fonction de l'avancement du contrat et donc réparti sur la durée du contrat.

Quant à la mise à jour des licences, le chiffre d'affaires est comptabilisé immédiatement, car la mise à jour est à la charge de l'éditeur et s'assimile à une opération d'achat/vente.

Provision pour charges

Dans le cadre des prestations facturées au 31/07/2017 mais restant à produire en N+1, une provision pour charges a été comptabilisée au 31/07/2017 pour un montant global de 38 K€. Cette évaluation a été réalisée à partir des journées à effectuer sur site (27 K€) et des journées à distance (11 K€).

POSTES CONCERNES			
	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	2 200	50 00000	110 000
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4-Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)	2 200	50 00000	110 000

Engagements financiers

ENGAGEMENTS DONNES

Nature des engagements donnés	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Aval et cautions	
Credit-bail mobilier	
Credit-bail immobilier	185 419
Autres engagements	185 419
TOTAL	185 419

Commentaire

Autres engagements = Nantissement du fonds de commerce en garantie du remboursement d'un emprunt.

Etat des immobilisations

	31/12/2016	31/12/2017
Immobilisations incorporelles		
Frais d'établissement et de développement		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	290 310	170 568
TOTAL	290 310	170 568
Immobilisations corporelles		
Terrains		
Constructions sur sol propre		
Constructions sur sol d'autrui		
Inst gales, agencis et amenagt const		
Installations techniques, materiel et outillages ind		
Inst gales, agencis et amenagt divers	9 900	11 809
Mat de transport		
Mat de bureau et info, mobilier	39 530	36 529
Emballages recuperables et divers		
Immobilisations corporelles en cours		
Avances et acomptes		
TOTAL	49 428	48 338
Immobilisations financieres		
Participations évaluées par mise en équivalence		
Autres participations		
Autres titres immobilises		
Prêts et autres immobilisations financieres	11 168	49 499
TOTAL	11 168	49 499
TOTAL GENERAL	350 807	268 405

	31/12/2016	31/12/2017
Frais d'établissement et de développement		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	460 878	
TOTAL	460 878	
Terrains		
Constructions sur sol propre		
Constructions sur sol d'autrui		
Inst gales, agencis et amenagt const		
Installations techniques, materiel et outillages ind		
Inst gales, agencis et amenagt divers	21 708	
Mat de transport		
Mat de bureau et info, mobilier	76 059	
Emballages recuperables et divers		
Immobilisations corporelles en cours		
Avances et acomptes		
TOTAL	97 767	
Participations évaluées par mise en équivalence		
Autres participations		
Autres titres immobilises	6 020	54 646
Prêts et autres immobilisations financieres	6 020	54 646
TOTAL	6 020	613 292
TOTAL GENERAL	6 020	613 292

Etat des amortissements

Situation et mouvements de l'exercice			
	Montant au début de l'exercice	Augment	Utilisation
Immobilisations incorporelles			Montant au début de l'exercice
Frais d'étab et développement	110 074	79 803	189 877
Autres postes d'immo incorp			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Inst gales , agencés et aménagés des constr			
Inst techniques, mat et outillage indust			
Inst gales , agenc et aménagements divers	7 833	1 983	9 816
Matériel de transport			
Mat de bureau et informatique, mobilier	20 585	14 623	35 208
Emballages recup et divers			
TOTAL GENERAL	28 418	16 606	45 024
	138 492	96 409	234 901

Etat des amortissements									
Immobilisations amortissables									
détail des mouvements provision amortissements dérogatoires									
DÉPRÉCIATIONS			DÉROGATOIRES			Mouvements			
Dépréciation	Mont. déprécié	Amort. déprécié	Différentiel de dépr.	Mont. déprécié	Amort. déprécié	Différentiel de dépr.	Mont. déprécié	Amort. déprécié	Différentiel de dépr.
TOTAL									
Immobilisations corporelles									
Terrains									
Constructions sur sol propre									
Constructions sur sol d'autrui									
Inst. gales, agencés et aménag. des constr.									
Inst. techniques, mat. et outillage indust.									
Inst. gales, agenc. et aménagements divers									
Matériel de transport									
Mat. de bureau informatique, mobilier									
Emballages recup. et divers									
TOTAL									
Frais d'acquisition de titres de participations									
TOTAL GENERAL									
TOTAL GENERAL NON VENTILE									
TOTAL GENERAL NON VENTILE									

Etat des créances

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)	54 646	54 646	
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	39 836	39 836	
Autres créances clients	1 030 772	1 030 772	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	17 626	17 626	
Taxe sur la valeur ajoutée	71 374	71 374	
Autres impôts taxes et versements assimilés			
Divers	85 852	85 852	
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)	17 883	17 883	
Charges constatées d'avance	51 386	51 386	
TOTAL	1 369 375	1 369 375	
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

Etat des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine	185 419	39 195	146 224	
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	822 673	822 673		
Personnel et comptes rattachés	180 326	180 326		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	174 480	174 480		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	187 179	187 179		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	32 787	32 787		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	2 124	2 124		
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	15 500	15 500		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	125 469	125 469		
TOTAL	1 725 957	1 579 733	146 224	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	200 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	26 565			
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	1 723			

Résultats des cinq derniers exercices

	31/07/2017	31/07/2016	31/07/2016	31/07/2014	
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	110 000	110 000	110 000	20 000	
Nombre d'actions émises	2 200	2 200	2 200	400	
Nombre d'obligations convertibles en actions					
Opérations et résultat					
Chiffres d'affaires (H.T.)	3 033 510	2 085 603	1 650 127	837 725	
Résultat av. impôts, participations, dotations aux amortissements et provisions	132 350	173 683	64 797	(232 031)	
Impôts sur les bénéfices	(62 526)	(29 212)	(19 936)	(16 000)	
Participation des salariés					
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	184 876	202 895	84 733	(216 031)	
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	35 433	116 466	36 394	(232 102)	
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	84	92	39	(640)	
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	16	92	17	(680)	
Dividende attribué					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	30	17	14	9	
Montant de la masse salariale	1 285 569	803 949	632 876	470 926	
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Secu. Soc. œuvres sociales)	479 663	309 991	242 399	172 590	

Produits à recevoir

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/07/2017	Exercice clos le 31/07/2016
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	97 621,36	32 350,00
Autres créances	103 734,60	22 468,00
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	201 355,96	54 818,00

Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/07/2017	Exercice clos le 31/07/2016
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	97 621,36	32 350,00
4181000000 CLIENTS PRODUITS NON ENCAISSÉS	97 621,36	32 350,00
Autres créances	103 734,60	22 468,00
4098000000 RRR AVOIR A RECEVOIR	1 305,60	7 468,00
4487000000 PROV. CIRCUL.	19 226,00	15 000,00
4487100000 F.I.A.I. PRODUITS A RECEVOIR	86 626,00	
4687000000 DIVIDENDES PRODUITS A RECEVOIR	16 577,00	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	201 355,96	54 818,00

Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/07/2017	31/07/2016
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	310 684,17	228 125,98
Dettes fiscales et sociales	127 596,84	84 711,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	438 281,01	312 836,98

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/07/2017	31/07/2016
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	310 684,17	228 125,98
408100000 FOURN. FACTURE NON PAYE	310 684,17	228 125,98
Dettes fiscales et sociales	127 596,84	84 711,00
4282100000 DETTES PROV. CONGES PAYS	67 905,00	44 733,00
4282200000 DETTES PRIMI. ETI	12 298,46	13 675,00
4382100000 CHARGES SOC. CONCERN. S. A PAYER	27 162,00	17 893,00
4382200000 DETTES CHARGES PRIM. S.	4 919,38	5 470,00
4486000000 CHARGES A PAYER	15 312,00	2 940,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	438 281,01	312 836,98

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/07/2017	31/07/2016
Produits d'exploitation	125 469	64 123
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	125 469	64 123

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/07/2017	31/07/2016
Charges d'exploitation	51 386	34 421
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	51 386	34 421

Annexe 1 bis

PRODIG

Liasse fiscale au 30 septembre 2017

Formulaire n°2065-SD 2017
DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
IMPOT SUR LES SOCIETES
Exercice ouvert le 01/04/2017 et clos le 30/09/2017
Régime simplifié d'imposition
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe
Si PME innovante, cocher la case d'entre-prise
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration dans un pays n°2258-SD (article 223-1 quinquies C du CGI)
Si une autre entreprise a été déléguée pour le dépôt de la déclaration dans un pays n°2258, indiquer le nom et la localisation
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE
Désignation de la société
Société PRODIG
SIRET 50184577850014
Adresse du principal établissement
Adresse du siège social
ZA de l'observatoire
41 Avenue des Trois peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Ancienne adresse en cas de changement
B REGIME FISCAL DES GROUPES
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère
C ACTIVITE
Activités exercées
RECHERCHES INFORMATIQUES
Si vous avez changé d'activité, cocher la case
1 RESULTAT FISCAL
Bénéfice imposable à 33,13%
Déficit
5 436
2 Plus-values
PV à long terme imposables à 15%
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%
PV à long terme imposables à 19%
Autres PV imposables à 19%
PV exonérées (art 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franchises
Entreprises nouvelles, art 44 sexies
Jeunes entreprises innovantes
Zones franchises urbaines
Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles, art 44 septies
Zone franche d'activité, art 44 quaterdecies
Autres dispositifs
Zone de restructuration de la défense, art 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art 244 quater W
dans le secteur du logement social, art 244 quater X
D IMPUTATIONS (cf. notes de la déclaration n°2065)
Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2 Au titre des revenus mobiliers de source étrangère, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentant de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notes de la déclaration n°2065)
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%
Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. La non respect de cette obligation est sanctionnée par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires.
numéros d'imprimés 2032 ou 2033 : formuliers 2032-HOT ou 2033-HOT
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable
CABINET FAYME EXPERTISE COMPTA
RUE DE LA REDEMPTION
77000 VAUX S. PIERRE
Tél 01 64 03 78 68
Nom et adresse du CGA ou du vider conventionné
N° d'agrément du CGA
Tél
Date
Qualité et nom du signataire
Lieu
Signature
VERCRUSSE Lenny
President
SAINT QUENTIN YVELINES

Formulaire n°2065-SD 2017
IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065
F IMPUTATION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSEMBLES DIVERSES
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même
a
b
c
d
e
f
g
h
i
j
k
l
m
n
o
p
q
r
s
t
u
v
w
x
y
z
aa
ab
ac
ad
ae
af
ag
ah
ai
aj
ak
al
am
an
ao
ap
aq
ar
as
at
au
av
aw
ax
ay
az
ba
bb
bc
bd
be
bf
bg
bh
bi
bj
bk
bl
bm
bn
bo
bp
bq
br
bs
bt
bu
bv
bw
bx
by
bz
ca
cb
cc
cd
ce
cf
cg
ch
ci
cj
ck
cl
cm
cn
co
cp
cq
cr
cs
ct
cu
cv
cw
cx
cy
cz
da
db
dc
dd
de
df
dg
dh
di
dj
dk
dl
dm
dn
do
dp
dq
dr
ds
dt
du
dv
dw
dx
dy
dz
ea
eb
ec
ed
ee
ef
eg
eh
ei
ej
ek
el
em
en
eo
ep
eq
er
es
et
eu
ev
ew
ex
ey
ez
fa
fb
fc
fd
fe
ff
fg
fh
fi
fj
fk
fl
fm
fn
fo
fp
fq
fr
fs
ft
fu
fv
fw
fx
fy
fz
ga
gb
gc
gd
ge
gf
gg
gh
gi
gj
gk
gl
gm
gn
go
gp
gq
gr
gs
gt
gu
gv
gw
gx
gy
gz
ha
hb
hc
hd
he
hf
hg
hh
hi
hj
hk
hl
hm
hn
ho
hp
hq
hr
hs
ht
hu
hv
hw
hx
hy
hz
ia
ib
ic
id
ie
if
ig
ih
ii
ij
ik
il
im
in
io
ip
iq
ir
is
it
iu
iv
iw
ix
iy
iz
ja
jb
jc
jd
je
jf
jg
jh
ji
jj
jk
jl
jm
jn
jo
jp
jq
jr
js
jt
ju
jv
jw
jx
jy
jz
ka
kb
kc
kd
ke
kf
kg
kh
ki
kj
kk
kl
km
kn
ko
kp
kq
kr
ks
kt
ku
kv
kw
kx
ky
kz
la
lb
lc
ld
le
lf
lg
lh
li
lj
lk
ll
lm
ln
lo
lp
lq
lr
ls
lt
lu
lv
lw
lx
ly
lz
ma
mb
mc
md
me
mf
mg
mh
mi
mj
mk
ml
mm
mn
mo
mp
mq
mr
ms
mt
mu
mv
mw
mx
my
mz
na
nb
nc
nd
ne
nf
ng
nh
ni
nj
nk
nl
nm
nn
no
np
nq
nr
ns
nt
nu
nv
nw
nx
ny
nz
oa
ob
oc
od
oe
of
og
oh
oi
oj
ok
ol
om
on
oo
op
oq
or
os
ot
ou
ov
ow
ox
oy
oz
pa
pb
pc
pd
pe
pf
pg
ph
pi
pj
pk
pl
pm
pn
po
pp
pq
pr
ps
pt
pu
pv
pw
px
py
pz
qa
qb
qc
qd
qe
qf
qg
qh
qi
qj
qk
ql
qm
qn
qo
qp
qq
qr
qs
qt
qu
qv
qw
qx
qy
qz
ra
rb
rc
rd
re
rf
rg
rh
ri
rj
rk
rl
rm
rn
ro
rp
rq
rr
rs
rt
ru
rv
rw
rx
ry
rz
sa
sb
sc
sd
se
sf
sg
sh
si
sj
sk
sl
sm
sn
so
sp
sq
sr
ss
st
su
sv
sw
sx
sy
sz
ta
tb
tc
td
te
tf
tg
th
ti
tj
tk
tl
tm
tn
to
tp
tq
tr
ts
tt
tu
tv
tw
tx
ty
tz
ua
ub
uc
ud
ue
uf
ug
uh
ui
uj
uk
ul
um
un
uo
up
uq
ur
us
ut
uu
uv
uw
ux
uy
uz
va
vb
vc
vd
ve
vf
vg
vh
vi
vj
vk
vl
vm
vn
vo
vp
vq
vr
vs
vt
vu
vv
vw
vx
vy
vz
wa
wb
wc
wd
we
wf
wg
wh
wi
wj
wk
wl
wm
wn
wo
wp
wq
wr
ws
wt
wu
wv
ww
wx
wy
wz
xa
xb
xc
xd
xe
xf
xg
xh
xi
xj
xk
xl
xm
xn
xo
xp
xq
xr
xs
xt
xu
xv
xw
xx
xy
xz
ya
yb
yc
yd
ye
yf
yg
yh
yi
yj
yk
yl
ym
yn
yo
yp
yq
yr
ys
yt
yu
yv
yw
yx
yy
yz
za
zb
zc
zd
ze
zf
zg
zh
zi
zj
zk
zl
zm
zn
zo
zp
zq
zr
zs
zt
zu
zv
zw
zx
zy
zz

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v notice		ADRESSE COMPLETE	
NOM PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ			
1	JAVET Romain Directeur Général	23 T ROUTE DE MESNIL 78990 ELANCOURT	
2	DOMINGUES GRACA Clément Directeur Inside Sales	391 rue Nestor Longue Epée 52335 BERSÉE	
3	BOUCHET Julien Responsable commercial	5 rue LOUISE 31400 AUCHVILLE	
4	GEHIER Guillaume Directeur Technique	77380 COMBS LA VILLE 37 rue de l'Abbaye	
5	BLONDEAU Jean Baptiste Chargé de clientèle	59246 MONS EN PÉVELE	
6			
7			
8			
9			
10			

REMUNERATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)		Frais de voyages et déplacements (v notice)		Dépenses et charges afférentes		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des indemnités et allocations diverses (v notice)	Montant des remboursements et avantages en nature (v notice)	Montant des indemnités et allocations diverses (v notice)	Montant des remboursements et avantages en nature (v notice)	aux véhicules et autres biens (v notice)	aux immobilisations et autres biens (v notice)	5	8
1	44 869	1	11 147	7	8	56 016	9
2	36 220	467				36 687	
3	31 885	1 148				33 033	
4	29 875	1 667				31 542	
5	19 528	161				19 689	
6							
7							
8							
9							
10							
162 377		162 377	14 590			176 967	
TOTAL							

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de tout nature à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		2 191
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		691
Total		2 882

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v notice)		Bénéfices imposables	
Total des dépenses			
de l'exercice 2017 (total col 9 + total col 10)	179 849	de l'exercice 2017	15 853
de l'exercice précédent	329 879	de l'exercice précédent	148 863
Nom et qualité du signataire		A. SAINT-QUENTIN EN YVELINES	
VERCRUYSSÉ Lenny		Signature	
Président			

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche



A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v notice		ADRESSE COMPLETE	
NOM PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ			
1	JAVET Romain Directeur Général	23 T ROUTE DE MESNIL 78990 ELANCOURT	
2	DOMINGUES GRACA Clément Directeur Inside Sales	391 rue Nestor Longue Epée 52335 BERSÉE	
3	BOUCHET Julien Responsable commercial	5 rue LOUISE 31400 AUCHVILLE	
4	GEHIER Guillaume Directeur Technique	77380 COMBS LA VILLE 37 rue de l'Abbaye	
5	BLONDEAU Jean Baptiste Chargé de clientèle	59246 MONS EN PÉVELE	
6			
7			
8			
9			
10			

REMUNERATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)		Frais de voyages et déplacements (v notice)		Dépenses et charges afférentes		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des indemnités et allocations diverses (v notice)	Montant des remboursements et avantages en nature (v notice)	Montant des indemnités et allocations diverses (v notice)	Montant des remboursements et avantages en nature (v notice)	aux véhicules et autres biens (v notice)	aux immobilisations et autres biens (v notice)	5	8
1	44 869	1	11 147	7	8	56 016	9
2	36 220	467				36 687	
3	31 885	1 148				33 033	
4	29 875	1 667				31 542	
5	19 528	161				19 689	
6							
7							
8							
9							
10							
162 377		162 377	14 590			176 967	
TOTAL							

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de tout nature à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		2 191
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		691
Total		2 882

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v notice)		Bénéfices imposables	
Total des dépenses			
de l'exercice 2017 (total col 9 + total col 10)	179 849	de l'exercice 2017	15 853
de l'exercice précédent	329 879	de l'exercice précédent	148 863
Nom et qualité du signataire		A. SAINT-QUENTIN EN YVELINES	
VERCRUYSSÉ Lenny		Signature	
Président			

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

2 BILAN - PASSIF avant répartition

Exemplaire à conserver par le déclarant		Exemplaire à conserver par le déclarant	
CAPITAUX PROPRES		CAPITAUX PROPRES	
Code	Description	Exercice N	Exercice N-1
DA	Capital social ou individuel (1)* (Donc verse	7 060	7 060
DB	Primes d'émission de fusion d'apport	47 680	47 680
DC	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence		
DD	Reserve légale (3)	638	638
DE	Reserves statutaires ou contractuelles		
DF	Reserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions		
DG	Autres réserves (Dont réserves des fonds	140 518	233 420
DH	Report à nouveau		(254 197)
DI	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	2 772	161 295
DJ	Subventions d'investissement		
DK	Provisions réglementées *		
DL	TOTAL (I)	198 668	195 896
DM	Produit des émissions de titres participatifs		
DN	Avances conditionnées		
DO	TOTAL (II)		
DP	Provisions pour risques		
DQ	Provisions pour charges		
DR	TOTAL (III)		
DS	Emprunts obligataires convertibles		
DT	Autres emprunts obligataires		
DU	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	200	129
DV	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs		
DW	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	47 506	
DX	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	586 956	716 597
DY	Dettes fiscales et sociales	228 319	272 456
DZ	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
EA	Autres dettes	32 377	30 062
EB	Produits constatés d'avance (4)	155 059	78 555
EC	TOTAL (IV)	1 050 418	1 097 799
ED	Ecart de conversion passif *		
EE	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	1 249 086	1 293 695
EB	Ecart de réévaluation incorporé au capital		
EC	Reserve spéciale de réévaluation (1959)		
ED	Ecart de réévaluation libre		
EE	Reserve de réévaluation (1976)		
EF	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		
EG	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 050 418	1 097 799
EH	Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Exemplaire à conserver par le déclarant		Exemplaire à conserver par le déclarant	
PRODUITS D'EXPLOITATION		PRODUITS D'EXPLOITATION	
Code	Description	Exercice N	Exercice N-1
KA	Ventes de marchandises *	3 475	3 475
KB	Production vendue		
KC	Chiffres d'affaires nets *	965 761	2 080 151
KD	Production stockée *	969 236	2 142 964
KE	Production immobilisée *		
KF	Subventions d'exploitation		1 000
KG	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)	11 441	43 658
KH	Autres produits (1) (11)	15	3 191
KI	TOTAL des produits d'exploitation (2) (I)	980 691	2 190 812
KJ	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	(13)	49 680
KK	Variation de stock (marchandises)*		
KL	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	248 083	556 113
KM	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*		
KN	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *	297 385	558 310
KO	Impôts taxes et versements assimilés *	10 112	16 229
KP	Salaires et traitements *	281 139	557 615
KQ	Charges sociales (10)	120 422	233 403
KR	DOTATIONS	8 874	15 037
KS	Sur immobilisations		
KT	Sur actif circulant		
KU	Pour risques et charges		
KV	TOTAL des charges d'exploitation (4) (II)	978 216	2 002 490
KW	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - I)	2 474	188 323
KX	Bénéfice attribué ou perte transférée *		
KY	Perte supportée ou bénéfice transféré *		
KZ	Produits financiers de participations (5)		
LA	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		
LB	Autres intérêts et produits assimilés (5)		90
LC	Reprises sur provisions et transferts de charges		
LD	Différences positives de change		
LE	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
LF	TOTAL des produits financiers (V)		90
LG	Dotations financières aux amortissements et provisions *		
LH	Intérêts et charges assimilés (6)		198
LI	Différences négatives de change		
LJ	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
LK	TOTAL des charges financières (VI)		198
LL	2 - RÉSULTAT FINANCIER (IV - VI)		(108)
LM	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - III - IV + V - VI)	2 474	188 215

Donner N° 010401 en Euro

CARNE FINANCIER EXERCICE COMPTABLE

Donner N° 010401 en Euro

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Designation de l'entreprise		Société PRODIG		Exercice N	Exercice N-1	Neant
PRODUITS		Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
		Produits exceptionnels sur opérations en capital *				
		Reprises sur provisions et transferts de charges				
		Total des produits exceptionnels (7) (VII)		417	1 167	
CHARGES		Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)				
		Charges exceptionnelles sur opérations en capital *				
		Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
		Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		119	28 086	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				298	(26 919)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)				
		(X)				
Impôts sur les bénéfices *						
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				981 107	2 192 069	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				978 335	2 030 774	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				2 772	161 295	
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme						
(2) Dont :						
(3) Dont :						
(4) Dont :						
(5) Dont :						
(6) Dont :						
(6bis) Dont :						
(6ter) Dont :						
(9) Dont :						
(10) Dont :						
(11) Dont :						
(12) Dont :						
(13) Dont :						
(7) Dont :						
AMENDES						
CESSION D'IMMOBILISATION						
(8) Dont :						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5 IMMOBILISATIONS

Description de l'entreprise													Société PRODIG													Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice													Valeur nette des immobilisations au début de l'exercice													Valeur brute des immobilisations au 31/12/2017													Valeur nette des immobilisations au 31/12/2017												
CADRE A			IMMOBILISATIONS													I rns d'établissement et de développement			TOTAL I			TOTAL II			TOTAL III			TOTAL IV			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			CADRE B			IMMOBILISATIONS													Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			TOTAL II			TOTAL III			TOTAL IV			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
INCORP			CORPORELLES													Terrains			Sur sol propre			Sur sol d'autrui			Constructions			Installations techniques, matériel et outillage industriels			Autres			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			INCORP			CORPORELLES</																																					

TAB. 1. TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Vétérinaire de la Région)

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 218 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle

Designation de l'entreprise
Société Prodig☒ Ncmt

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 - col 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cotes (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)		
1	Concessions, brevets et droits similaires	1	2	3	4	5	6
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAL						

- (1) Les acquisitions du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations financières reçues dans les conditions définies à l'article 238 bis du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice
- (2) Le montant des écarts est obtenu en soustrait au des montants portés colonne 1 ceux portés colonne 2
- (3) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes financiers (compte de résultat) consenti à la réévaluation
- (4) Cette colonne ne concerne que les immobilisations reçues libres, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter l'issue de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement
- (5) Le montant comprend
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent dans la mesure où le montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice
Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au bas du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées"

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEDUIT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan de même les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Figure 2 illustre la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont l'axe au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit initial et le dénominateur celui de la version

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le *notice n° 2032*

Journal of Management Inquiry 20(4) 361-376

CHINESE FLAME EXPLORIS COMPLAINT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Designation de l'entreprise		Société PRODIG		Neant					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*							
IMMOBILISATIONS AMORISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations déductions de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reportés		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY	46 377	LI	EM		LI
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PL		PL	PG		PH
Terrains				PI		PJ	PK		PL
Sur sol propre				PM		PN	PO		PQ
Constructions				PR		PS	PI		PL
Int. générales agencements et aménagements des constructions				PV		PW	PK		PY
Installations techniques matériel et outillage industriels				PI		QA	QB		QC
Autres				QD		QE	QF		QG
Int. générales agencements et aménagements divers				QH	10 402	QI	QJ	5 008	QK
Matériel de transport				QI		QJ	QK		QL
Matériel de bureau et informatique, mobilier				QI	16 815	QM	QN	1 035	QO
Matériel de bureau et informatique, mobilier				QI		QM	QN		QO
Installations récupérables et divers				QP		QR	QS		QT
Amortissements				QU	27 217	QV	QW	5 008	QX
Corrections				QU		QV	QW		QX
TOTAL III				QU	73 594	QV	QW	5 008	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)				QU		QV	QW	5 008	QX

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES
	(en millions de dollars)
	2017
	2016
	2015
	2014
	2013
	2012
	2011
	2010
	2009
	2008
	2007
	2006
	2005
	2004
	2003
	2002
	2001
	2000
	1999
	1998
	1997
	1996
	1995
	1994
	1993
	1992
	1991
	1990
	1989
	1988
	1987
	1986
	1985
	1984
	1983
	1982
	1981
	1980
	1979
	1978
	1977
	1976
	1975
	1974
	1973
	1972
	1971
	1970
	1969
	1968
	1967
	1966
	1965
	1964
	1963
	1962
	1961
	1960
	1959
	1958
	1957
	1956
	1955
	1954
	1953
	1952
	1951
	1950
	1949
	1948
	1947
	1946
	1945
	1944
	1943
	1942
	1941
	1940
	1939
	1938
	1937
	1936
	1935
	1934
	1933
	1932
	1931
	1930
	1929
	1928
	1927
	1926
	1925
	1924
	1923
	1922
	1921
	1920
	1919
	1918
	1917
	1916
	1915
	1914
	1913
	1912
	1911
	1910
	1909
	1908
	1907
	1906
	1905
	1904
	1903
	1902
	1901
	1900
	1899
	1898
	1897
	1896
	1895
	1894
	1893
	1892
	1891
	1890
	1889
	1888
	1887
	1886
	1885
	1884
	1883
	1882
	1881
	1880
	1879
	1878
	1877
	1876
	1875
	1874
	1873
	1872
	1871
	1870
	1869
	1868
	1867
	1866
	1865
	1864
	1863
	1862
	1861
	1860
	1859
	1858
	1857
	1856
	1855
	1854
	1853
	1852
	1851
	1850
	1849
	1848
	1847
	1846
	1845
	1844
	1843
	1842
	1841
	1840
	1839
	1838
	1837
	1836
	1835
	1834
	1833
	1832
	1831
	1830
	1829
	1828
	1827
	1826
	1825
	1824
	1823
	1822
	1821
	1820
	1819
	1818
	1817
	1816
	1815
	1814
	1813
	1812
	1811
	1810
	1809
	1808
	1807

Immobilitations amortissables		DOTATIONS						REPRISAS				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissement	W9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
	TOTAL I											
Autres immobilisations amortissables	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
	TOTAL II											
Terres	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
Sur et pages	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
Sur et d'entre	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
Sur et d'entre	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Sur et d'entre	I3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
Sur et d'entre	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
Sur et d'entre	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
Sur et d'entre	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
Sur et d'entre	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					
TOTAL IV	NL			NM			N0					
TOTAL V	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					
TOTAL VI	NP + NQ + NR											
TOTAL VII	NP + NQ + NR + NV											
TOTAL VIII	NP + NQ + NR + NV + N0											
TOTAL IX	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1											
TOTAL X	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2											
TOTAL XI	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3											
TOTAL XII	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4											
TOTAL XIII	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5											
TOTAL XIV	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6											
TOTAL XV	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7											
TOTAL XVI	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8											
TOTAL XVII	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9											
TOTAL XVIII	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10											
TOTAL XIX	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11											
TOTAL XX	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12											
TOTAL XXI	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13											
TOTAL XXII	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14											
TOTAL XXIII	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15											
TOTAL XXIV	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16											
TOTAL XXV	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17											
TOTAL XXVI	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18											
TOTAL XXVII	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19											
TOTAL XXVIII	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20											
TOTAL XXIX	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21											
TOTAL XXX	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21 + N22											
TOTAL XXXI	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21 + N22 + N23											
TOTAL XXXII	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21 + N22 + N23 + N24											
TOTAL XXXIII	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21 + N22 + N23 + N24 + N25											
TOTAL XXXIV	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21 + N22 + N23 + N24 + N25 + N26											
TOTAL XXXV	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21 + N22 + N23 + N24 + N25 + N26 + N27											
TOTAL XXXVI	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21 + N22 + N23 + N24 + N25 + N26 + N27 + N28											
TOTAL XXXVII	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21 + N22 + N23 + N24 + N25 + N26 + N27 + N28 + N29											
TOTAL XXXVIII	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21 + N22 + N23 + N24 + N25 + N26 + N27 + N28 + N29 + N30											
TOTAL XXXIX	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21 + N22 + N23 + N24 + N25 + N26 + N27 + N28 + N29 + N30 + N31											
TOTAL XL	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21 + N22 + N23 + N24 + N25 + N26 + N27 + N28 + N29 + N30 + N31 + N32											
TOTAL XLI	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21 + N22 + N23 + N24 + N25 + N26 + N27 + N28 + N29 + N30 + N31 + N32 + N33											
TOTAL XLII	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21 + N22 + N23 + N24 + N25 + N26 + N27 + N28 + N29 + N30 + N31 + N32 + N33 + N34											
TOTAL XLIII	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21 + N22 + N23 + N24 + N25 + N26 + N27 + N28 + N29 + N30 + N31 + N32 + N33 + N34 + N35											
TOTAL XLIV	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21 + N22 + N23 + N24 + N25 + N26 + N27 + N28 + N29 + N30 + N31 + N32 + N33 + N34 + N35 + N36											
TOTAL XLV	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21 + N22 + N23 + N24 + N25 + N26 + N27 + N28 + N29 + N30 + N31 + N32 + N33 + N34 + N35 + N36 + N37											
TOTAL XLVI	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21 + N22 + N23 + N24 + N25 + N26 + N27 + N28 + N29 + N30 + N31 + N32 + N33 + N34 + N35 + N36 + N37 + N38											
TOTAL XLVII	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21 + N22 + N23 + N24 + N25 + N26 + N27 + N28 + N29 + N30 + N31 + N32 + N33 + N34 + N35 + N36 + N37 + N38 + N39											
TOTAL XLVIII	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21 + N22 + N23 + N24 + N25 + N26 + N27 + N28 + N29 + N30 + N31 + N32 + N33 + N34 + N35 + N36 + N37 + N38 + N39 + N40											
TOTAL XLIX	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21 + N22 + N23 + N24 + N25 + N26 + N27 + N28 + N29 + N30 + N31 + N32 + N33 + N34 + N35 + N36 + N37 + N38 + N39 + N40 + N41											
TOTAL L	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21 + N22 + N23 + N24 + N25 + N26 + N27 + N28 + N29 + N30 + N31 + N32 + N33 + N34 + N35 + N36 + N37 + N38 + N39 + N40 + N41 + N42											
TOTAL LI	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21 + N22 + N23 + N24 + N25 + N26 + N27 + N28 + N29 + N30 + N31 + N32 + N33 + N34 + N35 + N36 + N37 + N38 + N39 + N40 + N41 + N42 + N43											
TOTAL LII	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21 + N22 + N23 + N24 + N25 + N26 + N27 + N28 + N29 + N30 + N31 + N32 + N33 + N34 + N35 + N36 + N37 + N38 + N39 + N40 + N41 + N42 + N43 + N44											
TOTAL LIII	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21 + N22 + N23 + N24 + N25 + N26 + N27 + N28 + N29 + N30 + N31 + N32 + N33 + N34 + N35 + N36 + N37 + N38 + N39 + N40 + N41 + N42 + N43 + N44 + N45											
TOTAL LIV	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21 + N22 + N23 + N24 + N25 + N26 + N27 + N28 + N29 + N30 + N31 + N32 + N33 + N34 + N35 + N36 + N37 + N38 + N39 + N40 + N41 + N42 + N43 + N44 + N45 + N46											
TOTAL LV	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21 + N22 + N23 + N24 + N25 + N26 + N27 + N28 + N29 + N30 + N31 + N32 + N33 + N34 + N35 + N36 + N37 + N38 + N39 + N40 + N41 + N42 + N43 + N44 + N45 + N46 + N47											
TOTAL LVI	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21 + N22 + N23 + N24 + N25 + N26 + N27 + N28 + N29 + N30 + N31 + N32 + N33 + N34 + N35 + N36 + N37 + N38 + N39 + N40 + N41 + N42 + N43 + N44 + N45 + N46 + N47 + N48											
TOTAL LVII	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21 + N22 + N23 + N24 + N25 + N26 + N27 + N28 + N29 + N30 + N31 + N32 + N33 + N34 + N35 + N36 + N37 + N38 + N39 + N40 + N41 + N42 + N43 + N44 + N45 + N46 + N47 + N48 + N49											
TOTAL LVIII	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21 + N22 + N23 + N24 + N25 + N26 + N27 + N28 + N29 + N30 + N31 + N32 + N33 + N34 + N35 + N36 + N37 + N38 + N39 + N40 + N41 + N42 + N43 + N44 + N45 + N46 + N47 + N48 + N49 + N50											
TOTAL LVIX	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21 + N22 + N23 + N24 + N25 + N26 + N27 + N28 + N29 + N30 + N31 + N32 + N33 + N34 + N35 + N36 + N37 + N38 + N39 + N40 + N41 + N42 + N43 + N44 + N45 + N46 + N47 + N48 + N49 + N50 + N51											
TOTAL LX	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21 + N22 + N23 + N24 + N25 + N26 + N27 + N28 + N29 + N30 + N31 + N32 + N33 + N34 + N35 + N36 + N37 + N38 + N39 + N40 + N41 + N42 + N43 + N44 + N45 + N46 + N47 + N48 + N49 + N50 + N51 + N52											
TOTAL LXI	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21 + N22 + N23 + N24 + N25 + N26 + N27 + N28 + N29 + N30 + N31 + N32 + N33 + N34 + N35 + N36 + N37 + N38 + N39 + N40 + N41 + N42 + N43 + N44 + N45 + N46 + N47 + N48 + N49 + N50 + N51 + N52 + N53											
TOTAL LXII	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21 + N22 + N23 + N24 + N25 + N26 + N27 + N28 + N29 + N30 + N31 + N32 + N33 + N34 + N35 + N36 + N37 + N38 + N39 + N40 + N41 + N42 + N43 + N44 + N45 + N46 + N47 + N48 + N49 + N50 + N51 + N52 + N53 + N54											
TOTAL LXIII	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21 + N22 + N23 + N24 + N25 + N26 + N27 + N28 + N29 + N30 + N31 + N32 + N33 + N34 + N35 + N36 + N37 + N38 + N39 + N40 + N41 + N42 + N43 + N44 + N45 + N46 + N47 + N48 + N49 + N50 + N51 + N52 + N53 + N54 + N55											
TOTAL LXIV	NP + NQ + NR + NV + N0 + N1 + N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21 + N22 + N23 + N24 + N25 + N26 + N27 + N28 + N29 + N30 + N31 + N32 + N33 + N34 + N35 + N36 + N37 + N38 + N39 + N40 + N41 + N42 + N43 + N44 + N45 + N46 + N47 +											

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à court terme			79	78
Primes de remboursement des obligations			SP	SP

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la police n° 2032

Downloaded At: 11:53 11 September 2009

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

7

Formulaire de déclaration de l'impôt sur le revenu
à verser par le contribuable

Désignation de l'entreprise : SOCIÉTÉ PRODIGE

Néant

Nature des provisions			Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		Montant à la fin de l'exercice	
					Dotations de l'exercice		Repèges de l'exercice			
Provisions réglementées			31	32	1A	1B	1C	1D		
Provisions pour constitution des garanties minimes et pécuniaires										
Provisions pour investissement (art. 237 bis A, II)*										
Provisions pour hausse des prix (I)*										
Amortissements dérogatoires										
Dont majorations exceptionnelles de 30 %										
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du C.G.)										
Autres provisions réglementées (I)										
TOTAL I										
Provisions pour litiges										
Provisions pour garanties données aux clients										
Provisions pour pertes sur marchés à terme										
Provisions pour amendes et pénalités										
Provisions pour pertes de change										
Provisions pour pensions et obligations similaires										
Provisions pour impôts (I)										
Provisions pour renouvellement des immobilisations *										
Provisions pour gros entretien et grandes réparations										
Provisions pour charges sociales et fiscales sur coûts à payer *										
Autres provisions pour risques et charges (I)										
TOTAL II										
Provisions pour dépréciation										
- incorporelles										
- corporelles										
- titres mis en équivalence										
- titres de participation										
- autres immobilisations financées (I)*										
Sur stocks et en cours										
Sur comptes clients										
Autres provisions pour dépréciation (I) *										
TOTAL III										
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)										
Dont dotations et reprises										
- d'exploitation										
- financières										
- exceptionnelles										

Toutes les provisions en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice - calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.

(*) à détailler sur feuille séparée - selon l'annexe de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 18 II de l'annexe III au C.G.

[illegible]

10 DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

Designation de l'entreprise		Société PRODIG		Neant		☐	
I. SUIVI DES DEFICITS							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4		132 462			
Déficits imputés (total des lignes XB et XI du tableau 2058-A)		K5					
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6		132 462			
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A ligne XO)		K7		5 436			
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK		137 898			
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES							
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, le bis A1, 1er du CGI, données de l'exercice							
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT							
(à détailler sur feuille séparée)							
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, le bis A1, 2 du CGI *		JV		/V		Reprises sur l'exercice	
Provisions pour risques et charges *		JW		/W			
		JX				JY	
		JZ				JA	
		JB				JC	
		JD				JE	
		JF				JG	
		JH				JI	
		JJ				JK	
		JL				JM	
		JN				JO	
		JP				JQ	
		JR				JS	
		JT				JU	
		JV				JW	
		JX				JY	
		JZ				JA	
		JB				JC	
		JD				JE	
		JF				JG	
		JH				JI	
		JJ				JK	
		JL				JM	
		JN				JO	
		JP				JQ	
		JR				JS	
		JT				JU	
		JV				JW	
		JX				JY	
		JZ				JA	
		JB				JC	
		JD				JE	
		JF				JG	
		JH				JI	
		JJ				JK	
		JL				JM	
		JN				JO	
		JP				JQ	
		JR				JS	
		JT				JU	
		JV				JW	
		JX				JY	
		JZ				JA	
		JB				JC	
		JD				JE	
		JF				JG	
		JH				JI	
		JJ				JK	
		JL				JM	
		JN				JO	
		JP				JQ	
		JR				JS	
		JT				JU	
		JV				JW	
		JX				JY	
		JZ				JA	
		JB				JC	
		JD				JE	
		JF				JG	
		JH				JI	
		JJ				JK	
		JL				JM	
		JN				JO	
		JP				JQ	
		JR				JS	
		JT				JU	
		JV				JW	
		JX				JY	
		JZ				JA	
		JB				JC	
		JD				JE	
		JF				JG	
		JH				JI	
		JJ				JK	
		JL				JM	
		JN				JO	
		JP				JQ	
		JR				JS	
		JT				JU	
		JV				JW	
		JX				JY	
		JZ				JA	
		JB				JC	
		JD				JE	
		JF				JG	
		JH				JI	
		JJ				JK	
		JL				JM	
		JN				JO	
		JP				JQ	
		JR				JS	
		JT				JU	
		JV				JW	
		JX				JY	
		JZ				JA	
		JB				JC	
		JD				JE	
		JF				JG	
		JH				JI	
		JJ				JK	
		JL				JM	
		JN				JO	
		JP				JQ	
		JR				JS	
		JT				JU	
		JV				JW	
		JX				JY	
		JZ				JA	
		JB				JC	
		JD				JE	
		JF				JG	
		JH				JI	
		JJ				JK	
		JL				JM	
		JN				JO	
		JP				JQ	
		JR				JS	
		JT				JU	
		JV				JW	
		JX				JY	
		JZ				JA	
		JB				JC	
		JD				JE	
		JF				JG	
		JH				JI	
		JJ				JK	
		JL				JM	
		JN				JO	
		JP				JQ	
		JR				JS	
		JT				JU	
		JV				JW	
		JX				JY	
		JZ				JA	
		JB				JC	
		JD				JE	
		JF				JG	
		JH				JI	
		JJ				JK	
		JL				JM	
		JN				JO	
		JP				JQ	
		JR				JS	
		JT				JU	
		JV				JW	
		JX				JY	
		JZ				JA	
		JB				JC	
		JD				JE	
		JF				JG	
		JH				JI	
		JJ				JK	
		JL				JM	
		JN				JO	
		JP				JQ	
		JR				JS	
		JT				JU	
		JV				JW	
		JX				JY	
		JZ				JA	
		JB				JC	
		JD				JE	
		JF				JG	
		JH				JI	
		JJ				JK	
		JL				JM	
		JN				JO	
		JP				JQ	
		JR				JS	
		JT				JU	
		JV				JW	
		JX				JY	
		JZ				JA	
		JB				JC	
		JD				JE	
		JF				JG	
		JH				JI	
		JJ				JK	
		JL				JM	
		JN				JO	
		JP				JQ	
		JR				JS	
		JT				JU	
		JV				JW	
		JX				JY	
		JZ				JA	
		JB				JC	
		JD				JE	
		JF				JG	
		JH				JI	
		JJ				JK	
		JL				JM	
		JN				JO	
		JP				JQ	
		JR				JS	
		JT				JU	
		JV				JW	
		JX				JY	
		JZ				JA	
		JB				JC	
		JD				JE	
		JF				JG	
		JH				JI	
		JJ				JK	
		JL				JM	
		JN				JO	
		JP				JQ	
		JR				JS	
		JT				JU	
		JV				JW	
		JX				JY	
		JZ				JA	
		JB				JC	
		JD				JE	
		JF				JG	
		JH				JI	
		JJ				JK	
		JL				JM	
		JN				JO	
		JP				JQ	
		JR				JS	
		JT				JU	
		JV				JW	
		JX				JY	
		JZ				JA	
		JB				JC	
		JD				JE	
		JF				JG	
		JH				JI	
		JJ				JK	
		JL				JM	
		JN				JO	
		JP				JQ	
		JR				JS	
		JT				JU	
		JV				JW	
		JX				JY	
		JZ				JA	
		JB				JC	
		JD				JE	
		JF				JG	
		JH				JI	
		JJ				JK	
		JL				JM	
		JN				JO	
		JP				JQ	
		JR				JS	
		JT				JU	
		JV				JW	
		JX				JY	
		JZ				JA	
		JB				JC	
		JD				JE	
		JF				JG	
		JH				JI	
		JJ				JK	
		JL				JM	
		JN				JO	
		JP				JQ	
		JR				JS	
		JT				JU	
		JV				JW	
		JX				JY	
		JZ				JA	
		JB				JC	
		JD				JE	
		JF				JG	
		JH				JI	
		JJ				JK	
		JL				JM	
		JN				JO	
		JP				JQ	
		JR				JS	
		JT				JU	
		JV				JW	
		JX				JY	
		JZ				JA	
		JB				JC	
		JD				JE	
		JF				JG	
		JH				JI	
		JJ				JK	
		JL				JM	
		JN				JO	
		JP				JQ	
		JR				JS	
		JT				JU	
		JV				JW	
		JX				JY	
		JZ				JA	
		JB				JC	
		JD				JE	
		JF				JG	
		JH				JI	
		JJ				JK	
		JL				JM	
		JN				JO	
		JP				JQ	
		JR				JS	
		JT				JU	
		JV				JW	
		JX				JY	
		JZ				JA	
		JB				JC	
		JD				JE	
		JF				JG	
		JH				JI	
		JJ				JK	
		JL				JM	
		JN				JO	
		JP				JQ	
		JR				JS	
		JT				JU	
		JV				JW	
		JX				JY	
		JZ				JA	
		JB					

Designation de l'entreprise	SOCIÉTÉ PRODIG	Neuf
1 Intégrations soumises à l'impôt sur les sociétés 2 Intégrations soumises à l'impôt sur le revenu	Rapport de la plus ou moins-value de l'exercice relatif au taux de 15% ou 16% ● Critères relatifs de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière dans celles exvau du régime du long terme (art. 219 J à sensu-0-bis du C (4)) * Critères relatifs de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22 8 MC (art. 179 J à sensu-0-bis du C) ●	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values a 10% ②	Imputations sur les plus-values a long terme de l'exercice imposables a 16 % ③	Solde des moins-values a 16% ④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
N-3			
Moins-values nettes a long terme			
soit au cours des derniers exercices antérieurs résultant a deduct, a la cloture du dernier exercice			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values		Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à répartir col. 7 = 2°-3°+4°-5°-6°
	A 19 %, 18 % (1) ou 15 %	A 10 % ou 14 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a) (seule déduction CGI)		
①	②	③	④	⑤
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
	N-3			
Moins-values nettes à long terme	N-4			
subies au cours des dix exercices antérieurs	N-5			
(transferts restant à déclarer à la clôture du dernier exercice)	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés, relevant du taux de 16,5 % (article 219 J du C (sf), pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} décembre 2007.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

U1 ADK6 T5 Indormitajum

Formulaires obligatoires, Ann. 53 A
du 1^{er} janvier 2017, version 2017

Designation de l'entreprise Société PRODIG		N° SIREN		N° de dépôt		N° de l'exercice	
Si entreprise, numéro d'une intégration fiscale, indiquez le N° de la fiche de groupe		et clos le		30/09/2017		Durée en nombre de mois	
Exercice ouvert le		01/04/2017		et clos le		30/09/2017	
I - Production de l'entreprise							
Ventes de marchandises		OA		3		475	
Production vendue - Biens		OB		965		761	
Production vendue - Services		OC		965		761	
Production stockée		OD					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles n'ont concouru à sa formation		OE					
Subventions d'exploitation reçues et abandon de créances à caractère commercial		OF					
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun		OG		15			
Transferts de charges relatives et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OH					
Redevances pour concessions, brevets, licence et assimilés		OI					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OJ					
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		OK					
TOTAL I		OM		969		250	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)							
Achats de marchandises (droits de douanes compris)		ON		(13)			
Variation de stock (marchandises)		OO					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)		OP		248		083	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		OQ					
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances		OR		238		843	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux affectés à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS		1		933	
Charges déductibles de la valeur ajoutée affectée à la production immobilisée déclarée		OT					
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OU		12		214	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		OV					
Taxes sur le CA autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs), TIPP		OZ					
Fraction des dotations aux amortissements affectées à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9					
TOTAL 2		OJ		501		061	
III - Valeur ajoutée produite							
Calcul de la Valeur Ajoutée		OG		468		189	
IV - Coûtation sur la Valeur ajoutée des Entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et le 1330-CVAE)		SA		468		189	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, complétez le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensés de la déclaration n° 1330 CVAE							
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		PV		X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX		1		938 471	
Période de référence		GZ		01/04/2017		30/09/2017	
Date de cessation		HJ					
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre)							
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON, OS, OV et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée affectée à la production immobilisée déclarée ligne OJ portées en ligne OJ							
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Formulaires obligatoires, Ann. 53 A
du 1^{er} janvier 2017, version 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE		3 0 0 9 2 0 1 7		N° SIREN		5 0 8 4 5 7 7 8 5 0 0 0 1 4	
DENOMINATION DE L'ENTREPRISE		Société PRODIG					
ADRESSE (votre)		ZA de l'Observatoire		41, Avenue des Trois Peuples			
CODE POSTAL		78180		VILLE		MONTIGNY LE BRETONNEUX	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		P1		1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	
P1						P1	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise		P2		3		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	
P2						P2	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination		% de détention		Nb de parts ou actions	
N° SIREN (si société établie en France)							
Adresse	N°	Voie					
Code postal		Commune				Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention		Nb de parts ou actions	
N° SIREN (si société établie en France)							
Adresse	N°	Voie					
Code postal		Commune				Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention		Nb de parts ou actions	
N° SIREN (si société établie en France)							
Adresse	N°	Voie					
Code postal		Commune				Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Non patronymique	VERCRUYSSÉ	Prénoms	Sébastien		
Nom marital				% de détention	42.49	Nb de parts ou actions	300
Naissance	Date	N° Département	77	Commune	FONTAINEBLEAU	Pays	FRANCE
Adresse	N°	Voie	Chemin des mûrieres				
Code postal	78620	Commune	L'ETANG LA VILLE			Pays	FRANCE
Titre (2)	M	Non patronymique	VERCRUYSSÉ	Prénoms	Lenny		
Nom marital				% de détention	42.49	Nb de parts ou actions	300
Naissance	Date	N° Département	77	Commune	FONTAINEBLEAU	Pays	FRANCE
Adresse	N°	Voie	Rue Rodier				
Code postal	75009	Commune	PARIS			Pays	FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau de manière à ce que les numéros de lignes des tableaux supplémentaires soient consécutifs à ceux du tableau principal.

(2) Indiquer M pour Monsieur, Mme pour Madame, Mlle pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032

Annexe 2

Liste du Personnel repris

n° mat	A/NA	Nom	Prénom	Date de naissance	Age	Lieu de naissance	N°SS	adresse	CP	Ville	Date d'entrée	Poste	Contrat	Statut	Temps de travail	Mutuelle
18	Actif	QUADERNO	NORA	28/03/1985	33	Saint-Cyr l'Ecole (78)	285037854507448	3 Square Marat	78280	GUIVANCOURT	01/03/2010	Responsable administratif et comptable	CDI	Cadre	80%	FC
23	Actif	JAVET	ROMAIN	11/02/1986	32	BRON	186026903902393	237 ROUTE DE MESNIL	78990	ELANCOURT	19/04/2010	Directeur des opérations	CDI	Cadre	Temps complet	FC
29	Actif	GEHIER	GUILLAUME	19/11/1987	30	FONTAINEBLEAU (77)	18711718609837	21 Avenue de la République	77380	COMBS LA VILLE	28/03/2011	Directeur technique	CDI	Cadre	Temps complet	IC
38	Actif	LE FOUEST	KEVIN	24/03/1987	31	BREST (29)	187032901929306	5 boulevard André Basse	94120	FONTENAY SOUS BOIS	01/09/2011	Consultant senior	CDI	Cadre	Temps complet	IC
41	Actif	DOMINGUES GRACA	CLEMENT	16/01/1989	29	REIMS (51)	189015145421782	391 rue Nestor Longue Epee	59235	BERSEE	03/10/2011	Responsable des ventes	CDI	Cadre	Temps complet	X
62	Actif	BOUCHET	JULIEN	30/04/1991	27	ST MAURICE (94)	191049406929759	5 Rue Louise	94140	ALFORTVILLE	01/09/2014	Responsable commercial régional	CDI	Cadre	Temps complet	IC
70	Actif	BLONDEAU	JEAN BAPTISTE	28/11/1991	26	TOURCOING (59)	1911159595954897	37 rue de l'Abbaye	59246	MONS EN PEELE	01/09/2015	Consultant junior	CDI	Cadre	Temps complet	IC
75	Actif	BRIOLE	MICKAEL	12/03/1991	27	Saint Jean (31)	191033148803212	64 RUE DE L'EGALITE	92130	ISSY LES MOULINEAUX	09/05/2016	Consultant junior	CDI	CADRE	Temps complet	IC
80	Actif	BONTE	FREDERIC	21/04/1982	36	ARGENTEUIL (95)	182049501811155	14 rue de Rome	78990	ELANCOURT	18/04/2017	Responsable Support technique	CDI	cadre	Temps complet	FC
81	Actif	KUYUKAN	Mohamed-Charif	13/08/1991	27	BRESSUIRE (79)	191087904924219	7 Place du 19 Mars 1962	94400	VITRY SUR SEINE	02/05/2017	Consultant junior	CDI	CADRE	Temps complet	IC
82	Actif	AMGHAR SOUSSI	JAMILA	31/03/1988	30	CLICHY	288039202413359	9 rue Henri II Plantagenet	76000	ROUEN	16/06/2017	Consultant junior	CDI	CADRE	Temps complet	IC
83	Non actif	KACHIBALL	ZAKARIA	26/11/2000		76000 (76)	19013785105513	3 rue de la République	76100	76000	19/06/2017	Consultant junior	CDI	CADRE	15.07	IC
84	Actif	THOMAS	XAVIER	07/07/1994	24	BROU-SUR-CHANTERINE (77)	194077705529763	42 avenue de Versailles	78150	Le Chesnay	01/07/2017	Ingénieur commercial	CDI	CADRE	Temps complet	IC
85	Actif	ANDRE	BAPTISTE	25/02/1994	24	TROYES (10)	194021038749969	3 rue Charles Lmne	78180	MONTIGNY LE BRETONNEUX	11/09/2017	Consultant junior	CDI	CADRE	Temps complet	IC

DA